

25^c.

Journal du Lot

25^c.

ORGANE REPUBLICAIN DU DEPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes.....	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements.....	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TELEPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 70
RÉCLAMES 3 ^e page (— d ^e —).....	2 fr. 75
» 2 ^e page (— d ^e —).....	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Pendant que les événements ont pris chez nous une allure paisible et normale, il est intéressant de regarder un peu ce qui se passe au dehors.

Chez nous après quelques semaines d'incertitude et de confusion, les événements ont pris un cours normal. Nous allons par des chemins tranquilles vers un destin agité. Nous arriverons quelque part ou ailleurs. Bien fin qui pourrait le dire. Du reste, à quoi bon le savoir d'avance ? Ce sont des choses qu'on voit bien quand on y est. En attendant, il est intéressant de suivre de loin ce qui se passe au dehors. Nous nous payons ainsi cette consolation de constater que ça marche plus mal ailleurs que chez nous. Et c'est un excellent remède à son propre mal que le mal du prochain.

Sur les affaires d'Italie, il nous vient par des voies différentes des renseignements variés et, parfois, assez peu concordants. Notre confrère, Genizon, correspondant du Temps à Rome, est un bon observateur. Il brosse l'autre jour un tableau d'ensemble du régime fasciste qui lui paraît solidement établi autant sur la peur des uns que sur l'intérêt des autres.

Certes, il est très loisible de satisfaire tout le monde. Mais ses adversaires sont impuissants. Ils ne peuvent ni parler, ni écrire, ni s'assembler, ni s'associer. Ils sont, en outre, étroitement surveillés et au moindre soupçon traités avec la plus grande rigueur. Outre sa police occulte qui embrigade jusqu'aux concierges et jusqu'aux chauffeurs de taxis, tous munis de microphones, le fascisme dispose de sa milice enrégimentée qui compte près de 300.000 hommes, largement payés et privilégiés, avec lesquels il peut braver toutes les attaques !...

D'autre part, la Presse Associée annonce que la situation économique s'aggrave de jour en jour. Dans les grandes villes comme dans les petits villages, les populations manifestent une sourde hostilité contre les pouvoirs publics. On a rationné les vivres si durement que les familles nombreuses — qui sont là-haut de nombreuses familles — trouvent difficilement l'indispensable pour vivre.

Pour se manifester la colère publique use de moyens détournés, mais significatifs. Par exemple, son attitude à l'égard du second fils du roi, Ce-lui-ci, jusqu'à ces temps derniers, était très populaire en Italie. Il ne pouvait paraître quelque part sans être longuement acclamé. Pourquoi ? Parce qu'on le savait hostile au fascisme, parce qu'il passait pour l'homme résolu à « museler Mussolini ». C'est l'ennemi du régime qu'on applaudissait en lui et les bravos qu'on lui prodiguait n'étaient que des encouragements !...

Depuis quelques mois, de bon ou de mauvais gré, il a dû se soumettre. Il s'est rallié au Dictateur. Dès qu'on le sut dans le public, l'attitude des foules à son égard changea complètement. Aujourd'hui c'est à peine s'il est salué au passage et au lieu des acclamations il est partout accueilli par un silence glacial !...

Telles sont les indications auxquelles il faut se référer dans un pays qui n'a aucun moyen de manifester son opinion... Ces renseignements et ces impressions n'appellent d'ailleurs aucune conclusion. Le fascisme est affaire italienne et tant que Mussolini ne prétendra pas en faire un article d'exportation nous n'aurons à nous en occuper que comme d'un spectacle intéressant et instructif.

Un peu partout, on fait des expériences qui peuvent servir !...

Les agences nous ont parlé d'une tentative vraiment curieuse et suggestive faite par le gouvernement roumain que le malheur des temps oblige, lui aussi, à pratiquer une terrible politique d'économies... Pour obvier dans une certaine mesure à la crise de chômage il s'avisa d'un procédé qui vaut ce qu'il vaut, mais dont il n'y avait pas encore d'exemple.

Dans les administrations roumaines, le cas est très fréquent de fonctionnaires mariés entre eux. L'insti-

tuteur a pour épouse une receveuse des postes, ou la femme du chef de bureau est sténo-dactylo dans un ministère ; etc., etc.

Un tel cumul apparaît dommageable à la collectivité. On se dit qu'il y avait là un accaparement et qu'en refusant à l'épouse d'un fonctionnaire le droit de travailler dans les administrations publiques on multiplierait le nombre des familles vivant de salaires officiels. Deux traitements d'Etat pourraient assurer l'existence de deux ménages au lieu d'un seul !

Fiers de cette découverte les gouvernements roumains espéraient avoir travaillé pour le bonheur du peuple et ils s'approprièrent à interdire légalement ce cumul conjugal... Seulement, ils avaient compté sans l'esprit ingénieux de leurs fonctionnaires. Ceux-ci n'attendent pas l'attaque. Ils se livrèrent aussitôt à ce qu'on pourrait appeler une contre-offensive préventive... Dès qu'il fut bruit des mesures en question, une innombrable quantité de demandes en divorce se mit à grêler sur les tribunaux roumains. C'étaient les fonctionnaires qui se « démariaient » et rendaient ainsi, par avance, tout à fait inopérante la nouvelle législation.

Il paraît que le ministère a renoncé à ses projets et qu'il cherche autre chose.

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT

LES OCCASIONS

Dans quelques semaines, le printemps va revenir, et avec lui le microbe de la route. Le monsieur qui n'a pas d'auto et le monsieur qui a un auto, commencent à respirer avec mélancolie, aux Champs-Élysées, l'odeur de l'essence, et, quand paraît le journal du soir, dédaignant les complements des séances de la commission d'enquête, sautent directement à la page des annonces. Il est clair qu'ils vont se faire rouler. Inutile de chercher à les en empêcher, le mal est sans remède. On peut dissuader un homme de se marier, de se suicider, mais non d'acheter la conduite intérieure dont il a envie. A ces acheteurs novices, je dédie ce petit guide de l'occasion. S'ils font une bêtise, ce qui est à peu près certain, du moins l'accompliront-ils sans être dupes.

Toutes les occasions doivent être « uniques », ou tout au moins « exceptionnelles ». Il faut se méfier des occasions qui ne se présentent que comme superbes, rares et véritables : il doit y avoir quelque anguille sous roche.

Trois raisons seulement peuvent être invoquées d'un façon valable pour l'annoncer, pour justifier la vente de sa voiture : ce sont la cause « double emploi », la « cause départ », la « cause maladie », on n'a jamais vu dans une annonce la « cause fatigue du pont-arrière », ni la « cause consommation d'huile exagérée ». Dans le cas « cause de maladie », cette indication s'accompagne généralement de l'avis : « S'adresser au concierge, 12, rue Albert-Londres ». Avant d'acheter, lisez le poids du concierge pour s'assurer que c'est bien lui qui est malade, et non le moteur.

Quelques locutions, employées dans les annonces, sont parfois mal interprétées. En voici le sens : « Comme neuve » signifie que la voiture vient d'être repeinte, « Abs, comme neuve » indique qu'on a, en outre, remplacé les pneus usés par des pneus neufs. « Parfait état général » donne à l'acheteur tout lieu de penser qu'en changeant le moteur, les accs, les pneumatiques, le pont arrière et la carrosserie, il aura un bon petit véhicule. « Etat de marche » signifie que le véhicule est encore assez valide pour descendre une côte.

« A céder prix ridicule ». Le vendeur ne cherche pas à réaliser une affaire. C'est un philanthrope. Pour peu que vous insistiez, il vous laissera pour rien non seulement sa voiture, mais encore sa femme, dont il a envie de changer, cause double emploi.

« Faux cabriolet ». Voilà un vendeur naïf. Comment vendrait-il son cabriolet, s'il avoue publiquement qu'il est faux ? « Très peu roulé ». De mémoire d'automobiliste, on n'a jamais vu une voiture d'occasion qui ait beaucoup roulé. Ce sont des voitures que l'on a mises sous globe, sur une cheminée.

« A vendre particulier à particulier » : c'est la conséquence d'un vol. « Côté 140.000, côté à 25.000 ». Faites l'essai sur la route de quarante sous, et en marchant, vous finirez par avoir l'objet pour un franc soixante-quinze. « Sport 2 pl. 6 m. gar. ». Ces abréviations cabalistiques signifient que le pro-

Informations

A la Chambre

La Chambre a continué, jeudi, la discussion du budget de la Santé publique. Les articles 48 à 65 sont votés. M. Ruckhlin demande le renvoi de l'article 66 (subventions aux institutions assurant le fonctionnement des camps de vacances ou de garderies en plein air). Le renvoi est voté par 288 voix contre 285. Les chapitres 67 à 72 sont votés.

Au Sénat

Le Sénat discute le projet de loi relatif aux emprunts coloniaux. Après des observations de MM. Cornudet, rapporteur général, Le Moigne, et des déclarations du ministre des colonies, la discussion générale est close. Les articles et l'ensemble du projet sont adoptés.

Pour les fonds de chômage

Le gouvernement vient de déposer sur le bureau de la Chambre, un projet de loi, portant ouverture d'un crédit supplémentaire de 13.000.000 de francs, applicable aux dépenses du fonds national de chômage.

L'affaire Oustric

On a rendu, mercredi, officiel, au Tribunal de commerce, la transformation en faillite de la liquidation judiciaire de la banque Oustric. M. Vendling a été nommé juge-commissaire et MM. Planque et Prévost, syndics provisoires. Il est encore impossible d'indiquer même approximativement l'importance du passif.

En Espagne

Par suite du refus opposé par le ministre du travail à la demande des organisations travaillistes de Barcelone de retarder les élections prud'homales, le comité des Syndicats libres menace maintenant de déclarer la grève générale de tous ses membres pour le 28 février, veille des élections générales. Le secrétaire politique du « République », M. Lerroux, arrêté la veille des événements du 15 décembre dernier, a été remis en liberté, mercredi après-midi.

Contre Mussolini

Des gardes fascistes ont arrêté des terroristes près du palais Chigi, la résidence de M. Mussolini. Ces gardes avaient été avertis de l'arrivée d'une bande de terroristes qui se proposaient de faire sauter le palais. Les terroristes arrêtés firent feu sur les agents de police venus pour les conduire en prison et l'un d'eux parvint à s'échapper. On a découvert des explosifs dans l'hôtel où ils étaient descendus.

Un discours du Pape par radio

On confirme dans les milieux bien informés qu'à l'occasion de l'inauguration de la station de T. S. F. du Vatican, qui aura lieu le jeudi 12 février, le pape adressera par radiophonie un discours au monde entier.

A Hambourg

Comme conséquence de la crise économique actuelle, 110 navires de toutes dimensions sont présentement inoccupés dans le port de Hambourg. Le tonnage total de ces navires est évalué à 320.000 tonnes.

A la frontière gréco-bulgare

Un millier de coups de feu ont été échangés entre des soldats grecs et bulgares, entre les postes-frontières grecs n° 102 et bulgare n° 2. Le soldat grec Petragopoulos a été tué. Son cadavre qui était tombé en territoire grec a été transporté en territoire bulgare. Suivant des informations fournies par le commandant du corps d'armée de la région, du bétail bulgare ayant pénétré en territoire grec, le chef du poste-frontière hellène, avait délégué un soldat pour ramener les bêtes égarées. Une sentinelle bulgare ayant tiré sur le soldat grec, le poste grec riposta. La fusillade se généralisa. L'engagement prit fin au bout de 2 heures, les Bulgares ayant levé le drapeau blanc.

Aux Indes

Gandhi a envoyé à lord Irwin, viceroy des Indes, une note dans laquelle il accepte de mettre fin à la campagne de désobéissance civile, à condition que le gouvernement y coopère comme suit : 1. En ouvrant une enquête sur 6 cas spécifiques de tyrannie de la part de la police. 2. En soumettant la question de la dette publique à l'arbitrage. 3. En restituant aux membres du Congrès leurs biens confisqués.

prétaire, un sportif, a été ramassé avec deux plaies au crâne, à six mètres du garage, le jour de sa première sortie. A qui le tour ? Prenez vos numéros.

EN PEU DE MOTS...

— Mlle Jeanne Julia, de Villeneuve-sur-Lot, élue « miss France » a été proclamée, jeudi, la plus belle femme de l'Europe.

— Le conseil municipal de Barcelone a donné le nom du maréchal Joffre à une avenue de la ville.

— On vient de présenter à Paris deux nouvelles danses, la « Vira » et la « Nova ».

— Dans les Pyrénées, une avalanche de neige a emporté un refuge, il y a eu 2 morts et 3 blessés.

— Submergée par une trombe d'eau, issue d'une conduite crevée, une péniche amarrée quai de Choisy, à Choisy-le-Roi, a coulé. La femme et la fille du marinier ont été noyées.

— Mlle Laboux, institutrice à Vie-sur-Cère, avait laissé sa lampe à pétrole allumée. Pendant son sommeil, le feu se communiqua aux tentures et toute la maison fut la proie des flammes. Le cadavre de Mlle Laboux a été trouvé sous les décombres.

NOS ÉCHOS

Commissions d'enquête.

Elles ne défont pas d'aujourd'hui. Car il y a toujours ou des scandales financiers. Sans remonter au déluge, ni même à l'affaire du veau d'or dont Moïse fut l'enquêteur courroucé, nous n'avons qu'à repasser notre histoire romaine et nous rappeller cette commission d'enquête nommée par le Sénat de Rome parmi ses membres, pour connaître de faits qui ressemblaient singulièrement à ceux de l'affaire Oustric.

Le président de cette commission était Caton le censeur ; dans son sein, elle comptait Sempromius Gracchus, le père des Gracques. Elle appela en témoignage des personnages illustres comme Scipion l'Africain, non pas qu'il fut personnellement compromis, mais on soupçonnait son frère Scipion Nasica de s'être laissé acheter.

Le Gualino de l'époque fut le roi Numide Jugurtha, qui n'eut aucun scrupule à avouer les propositions qu'il avait faites à des personnages consulaires et à divulguer les noms de ceux qui les avaient acceptées.

Et l'histoire impitoyable nous apprend que depuis cette époque jusqu'à l'avènement d'Auguste, c'est-à-dire pendant près de deux cents ans, les commissions d'enquête pour juger de faits semblables se succédaient sans interruption à Rome, cependant que ses légions continuaient la conquête du monde antique.

Il n'y a décidément rien de nouveau sous le soleil.

C'est très différent.

Le Berliner Boersen-Courier raconte la jolie anecdote suivante, communiquée par un de ses lecteurs :

— J'ai récemment passé un congé dans un centre de sports d'hiver du Tyrol, avec ma femme. Nous habitons une maison paysanne où nous nous trouvons très bien, à ceci près que la bonne, une vigoureuse fille du village, entra constamment dans notre chambre sans frapper, malgré les multiples remarques que nous lui avions faites à ce sujet.

— Comme, une fois de plus, elle avait réitéré et qu'elle venait d'entrer en trombe sans avoir frappé, je la pris assez vivement à partie :

— Combien de fois, dis-je, faudra-t-il vous répéter qu'on frappe à la porte avant d'entrer ?

— Mais elle, du ton le plus candide :

— Excusez-moi, Monsieur. Je pensais que ces messieurs n'étaient pas mariés...

Souffler n'est pas jouer.

Au Club Théâtral de Berlin, l'acteur Rudolf Schildkraut regardait, l'autre soir, deux de ses camarades jouer aux échecs. Jadowlker, un des joueurs, réfléchit plus de dix minutes sur le coup qu'il allait jouer et, ensuite, fit avancer sa tour.

— Quelle idée d'avoir joué la tour ! s'écria alors Schildkraut d'un ton indigné.

Jadowlker, se mettant à douter de l'efficacité du coup qu'il a joué, entame une discussion avec son partenaire et lui demande si vraiment il estime ce coup aussi malheureux que semble le croire Schildkraut. Puis, se tournant vers ce dernier :

— Qu'aurais-tu donc joué à ma place ? interroge-t-il.

— Mais Schildkraut, de l'air le plus innocent du monde :

— Comment veux-tu que je te le dise ? Je n'ai aucune notion du jeu d'échecs...

Heureuse chance !

— Tiens ! fait Dupont qui vient de rencontrer Durand. Tiens ! vous avez retrouvé votre montre en or ? Je croyais

AUX AMIS DU BEAU VIEUX QUERCY

LA VIE NOSTALGIQUE DE LOTI

Diverses circonstances nous ont empêché de donner en son temps un compte-rendu détaillé de la belle conférence faite sur ce sujet par M. Pierre Flottes. Nous en trouvons un excellent résumé dans Feu Follet que notre confrère nous excusera de lui emprunter.

Le 8 janvier, M. l'inspecteur d'Académie a parlé avec une émotion communicative de l'étrange et prestigieuse figure de ce grand poète du cœur : Loti. Il nous a expliqué son âme puérile et grave avec la foi des admirations chaleureuses et la sympathie compréhensive d'un privilégié qui a pu approcher l'illustre écrivain.

Loti ! Le conférencier a pu l'évoquer devant nous avec la précision que laissent dans la mémoire certaines heures puissamment vécues. Il a vu le visage enfantin du vieillard. Il s'est étonné tout d'abord du masque banal, insignifiant : « yeux glauques, hésitants et timides, nez mal fait, moustaches teintes en roux », auquel le fard donnait un aspect encore plus puéril et efféminé. Mais à la première parole de cet être chéti il a été séduit. Loti avait la voix d'une jeune fille et de « cet homme à l'aspect vulgaire émanait un charme singulier et si prenant qu'on était à jamais conquis. »

Le conférencier a cherché dans la vie de Loti l'explication de ce charme.

Naissance modeste dans une famille protestante de fonctionnaires : M. Viaud, père de Loti (Julien Viaud) était « secrétaire général à la ville » de Rochefort-sur-Mer et élevait avec une ambition, ses trois enfants. Rien ne sentait l'aventure dans le cadre où Julien vécut ses premières années. Au collège de Rochefort il fut un élève singulier, non pas un mauvais élève. Il n'aimait pas la composition française mais peut-être avait-il de bonnes raisons de refuser, lui qui n'avait jamais assisté à pareil sinistre, de traiter ce devoir : description d'un naufrage. Cependant les bois de la Limoise, où de longues rêveries le retenaient, éveillaient et affinaient sa sensibilité.

C'est à quinze ans que, brusquement, il se sentit la vocation de marin, mais c'est à ce même âge qu'il commut qu'il lui serait difficile de s'arracher aux tendresses familiales et à l'emprise du pays natal et déjà son adolescence se trouve prise dans le double courant contradictoire : nostalgie des pays lointains, amour du pays natal qui devait assombrir la vie de Loti et faire de lui le poète au charme indéfinissable.

Loti, officier, n'avait rien de particulièrement remarquable et sa carrière ne marque pas de faits saillants. Même dans ses fonctions d'officier il restait tel que l'avait défini un de ses supérieurs : « enfant gâté, nature d'artiste, complexion chétive sans application aucune aux choses du métier. »

Mais si l'officier reste terne, l'homme en revanche marque des qualités de cœur et de volonté qui sont toutes à son honneur et qui éclairent d'un vrai jour sa physionomie complexe.

Dans des circonstances pénibles, alors que par suite de fautes administratives qu'il n'entendait en rien son honneur, M. Viaud contracta des dettes et fut frappé d'une inconsideration imméritée, Loti, alors jeune officier, se priva pour aider sa mère à payer ses dettes.

Ces débuts difficiles expliquent peut-être la prédilection tenace de Loti pour les hommes du peuple. Avant d'être le vieillard comblé d'honneurs et de richesses, le vieillard, singulier ami d'un luxe un peu voyant, Loti fut

qu'on vous l'avait volée vendredi dernier.

— On me l'avait effectivement volée, répond Durand. Mais figurez-vous que cet idiot de voleur l'a portée au Mont-de-Piété. Là, on l'a reconnue tout de suite !

Charmant enfant.

— Papa ! A l'école, il y en a un qui m'a dit que j'étais ton portrait tout craché.

le jeune Français qui travaille durement pour lui et pour les siens.

Une crise sentimentale sur laquelle il est resté muet, marque en 1875, alors qu'il est au Sénégal, la fin de sa jeunesse, et l'année suivante il va en Orient où son âme poétique trouve la terre de prédilection. Il y mène la vie d'un officier seul et à terre. Il y écrit *Azadé*, récit trop complaisant de ses amours, qui n'eût pas beaucoup de succès. Par contre, en 1881, avec le *Roman d'un spahi*, il connut la renommée. Ce drame du soldat trouvait un écho dans tous les cœurs français. La faveur et l'approbation du public allèrent à l'homme courageux qui dénonçait les horreurs de la guerre sans crainte de compromettre sa carrière militaire. La hardiesse de ses écrits antimilitaristes valut à Loti d'être mis en disponibilité de service.

C'est dans *Pêcheur d'Islande* qu'il faut chercher le secret de l'âme de Loti. La haute figure de Yann y représente la dualité pénible de ses aspirations contradictoires : ambition militaire, désir effréné de la vie pleine du large se heurtent en lui au goût des choses humbles de la vie familiale et terrienne. Entre Gaud « sa femme de chair » et la mer « sa grande maîtresse » Yann se sent douloureusement partagé jusqu'au moment où, dans des notes farouches, la mer le reprendra pour toujours.

Malgré son mariage avec Mlle de Ferrières et malgré la naissance de son fils Samuel, Loti n'atteint pas à la stabilité et à la sécurité d'une vie tranquille.

Un remords commence à s'insinuer en lui, une nostalgie amoureuse le penche à nouveau vers le souvenir d'*Azadé*, et son bef et obscur roman avec la reine de Roumanie, Carmen Sylva, n'éteint pas son désir de revenir vers l'Orient.

D'ailleurs, cette nostalgie se complique à partir de 1888 d'un tourment religieux.

A la perdu peut-être sous l'influence d'A. Comte — la foi ancestrale de ses parents protestants et il en souffre.

Son voyage en Terre Sainte ne lui redonne pas cette foi. Il a senti en lui « le froid des déceptions irréparables » mais la poésie de la Judée pierreuse adoucit son âme attristée.

La Perse, où il se rend en 1902, lui inspire des pages admirables où s'exprime son respect attristé des vieilles civilisations et c'est en 1904, à Constantinople qu'il écrit les *Désenchantées* à la suite d'une indigne mystification. Ses trois Turques étaient en réalité trois Françaises en mal de reportage, qui se sont jouées de lui.

La guerre de 1914 fut pour Loti une grande souffrance. Il ne pouvait se résoudre à voir la Turquie dans les rangs ennemis et offrait de la convertir à la cause française. Il se savait aimé des Turcs. Il avait pour eux une admiration passionnée et peut-être ce rêve était-il inconsciemment un politique original et avisé.

En 1916 il vint se mettre à la disposition de l'armée de Verdun et fut profondément humilié d'être refusé. Puis Loti se partage entre Rochefort et Hendaye. Il visite le Quercy auquel il a consacré de belles pages dans *Prime Jeunesse*.

Sa santé déclina. Son agonie lucide dura deux ans. Il mourut le 10 juin 1923. Il eut l'honneur de funérailles nationales et parmi les couronnes qui couvraient son cercueil les plus belles peut-être étaient celles d'Angora.

Et le conférencier termine avec émotion :

« Loti a vécu accroché au passé. Il fut le grand prêtre de la nostalgie, le grand poète du souvenir, dans une époque qui ne se souvient pas ! »

— Et qu'as-tu répondu ?
— Rien, il était plus fort que moi...
Calcul d'enfant.
— Dis-moi, Michel, combien as-tu de tantes ?
Michel, 5 ans :
— Cinq, et si ma maman ne s'était pas mariée, ça m'en aurait fait six.

Le Liseur.

Chronique du Lot

Impressions tabagiques

Nous avons pu rejoindre notre ami Couderc, de St-Géry, auquel nous avons demandé ses impressions et le résultat de ses démarches à Paris, lors de la réunion du Comité technique des tabacs et de la Commission Paritaire. Il nous a répondu en ces termes :

Avant notre départ pour Paris, j'avais invité MM. Delpont et Cossé à nous réunir pour examiner en détail les moyens d'aboutir à une majoration du prix d'achat du Nijkerk. D'un commun accord, prévoyant que le prix moyen fixé par la Commission paritaire ne serait pas suffisant, nous avons envisagé le côté Primes. Nous décidâmes de demander une audience à M. Lebrun, Président de la Caisse Autonome de laquelle relève le Service d'Exploitation Industrielle des Tabacs, et d'inviter les Parlementaires du Lot, Sénateurs et Députés à y assister.

M. Delpont voulut bien se charger de ces démarches qui aboutirent à une réunion dans un des salons du Sénat, comme nous en avions manifesté le désir. J'avais, en étroite collaboration avec MM. Delpont et Cossé, rédigé un rapport basé sur un prix de revient établi avec Cossé, que je fus invité à soutenir devant M. Lebrun qui accueillit, avec la plus grande courtoisie, les deux petits paysans du Lot et les mettait tout à leur aise par son extrême bienveillance.

A notre grande satisfaction, nos Sénateurs et Députés appuyèrent par des faits probants notre documentation et la délégation a pu conclure à la nécessité absolue d'une majoration du prix d'achat de notre Nijkerk dont la culture se trouve réduite aux 1.100 hectares environ plantés dans le Lot. M. Lebrun, impressionné et convaincu par ces démonstrations, nous promit son concours pour les soutenir le lendemain à la réunion du Comité technique où les primes furent maintenues pour tous les tabacs de France; mais nous eûmes la satisfaction d'apprendre que sur l'intervention bienveillante de M. Lebrun, soutenue par M. Solleville, l'Administration, reconnaissant le bien fondé de notre requête, retenait la prime au Nijkerk pour études remettant à plus tard sa décision.

Des démarches ayant été faites ultérieurement auprès de la Direction générale et notre demande lui ayant paru basée sur le droit et l'équité, nous étions convaincus que les planteurs de Nijkerk, dont le rendement à l'hectare est les 2/3 du prix de revient et la moitié du rendement en Paraguay, allaient recevoir autre chose que de l'eau bénite de Cour. Et c'est pourtant ce qui nous échoit à notre grande surprise, à notre très grand désappointement.

Et quelles sont vos intentions pour l'avenir ? avons-nous demandé.

Je vous ai parlé du passé en termes aussi brefs et précis que possible. Il appartiendra au futur délégué à la Commission Paritaire d'établir son plan, que ni moi-même, ne voudrions contrarier par une documentation prématurée.

Et l'entretien se termine en souhaitant que les planteurs obtiennent satisfaction.

Toutefois, les experts de la Commission paritaire méritent bien d'être félicités pour le zèle et le dévouement dont ils font preuve.

Un planteur.

Vieux vin de liqueur naturel
du MAS AMIEL. Jean Dupuy, propriétaire du Mas Amiel à MAURY (Pyr. Or.). — Echantillon gratuit. Représentants demandés.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Audience du 6 février 1931
Chasse sans permis. — Justin R., de Marminiac, a chassé sans permis. Mais il nie. Il est relaxé.

Coups et blessures. — Le nommé Sylva Monteiro, ouvrier portugais, a frappé un ouvrier polonais, à Laval-de-Cère.

Il est condamné à 2 mois de prison avec sursis.

Les truffes

À la foire du 4, de Souillac, les truffes se sont vendues de 55 à 60 francs le kilo.

À la foire annuelle de Nabirat, elles ont été payées 60 à 65 fr. le kilo, et au dernier marché de Bétaillé, 60 à 72 francs le kilo.

À Martel, mercredi, peu d'apport : 120 à 150 kilos, qui ont été vendus 60 à 65 fr. le kilo.

SERVICE DES PHARMACIES

Le service des Pharmacies sera assuré le dimanche 8 février 1931 par la

Pharmacie Paul GARNAL

97, Boulevard Gambetta, à Cahors

AU PALAIS DES FÊTES

Avez-vous vu jouer le superbe film français entièrement parlant

CENDRILLON DE PARIS

IL EST PRUDENT DE RETENIR VOS PLACES !

SAMEDI et DIMANCHE (matinée, soirée)

Votes de nos députés

Sur les conclusions du rapport tendant à la validation de l'élection de M. Simonnet, élu député à Bergerac, les députés du Lot ont voté :

Pour : M. de Monzie.
MM. Malvy et Delpont n'ont pas pris part au vote.

Les conclusions ont été votées par 138 voix contre 76.

La vie municipale

M. Rouch a été élu adjoint au maire de Touzac, en remplacement du regretté M. Mortefon, décédé.

MM. Delrieu et Barbanche ont été élus conseillers municipaux de la section d'Anglars (commune d'Anglars-Juillac).

Gendarmerie

M. Houlié, commandant de gendarmerie à Cahors, a pris possession de son poste.

Nous lui adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue.

Garde républicaine mobile

M. Vilhès, du Lot, élève-garde, est affecté à la 10^e Cie de la garde républicaine mobile, à Marseille.

Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat, statuant au contentieux, a rejeté la requête de Mme Troupel, née Troadee, contre une décision du 1^{er} octobre 1927, par laquelle le Préfet du Lot a refusé de la réintégrer dans les cadres du personnel de la Préfecture.

P. T. T.

M. Bouygues est nommé receveur des P. T. T. à Labenque.

Service vicinal

M. Bessières est nommé cantonnier à St-Laurent-Lolmie en remplacement de M. Couffignals, démissionnaire.

M. Despoux est nommé cantonnier en résidence à Saint-Chels, en remplacement de M. Despoux, admis à la retraite.

Association syndicale

Une association syndicale a été constituée par les propriétaires des communes ci-après pour l'amélioration des chemins :

Commune de Figeac : chemin rural de Cingle, chemin rural de la Combe de Malaret ; chemin rural de Terrie, chemin rural des Fours à chaux, chemin rural du moulin de Lapore.

Fixation de distance

Par arrêté préfectoral, la distance du chef-lieu de la commune de Floriac (Lot) au chef-lieu judiciaire du canton de Martel, au chef-lieu de l'arrondissement et du département est fixée ainsi :

Distance du chef-lieu de canton : 9 km. 500.

Distance au chef-lieu d'arrondissement (Gourdon) : 41 kilomètres.

Distance au chef-lieu du département : 73 kilomètres.

PALAIS des FÊTES

SAMEDI et DIMANCHE (matinée, soirée)

Cendrillon de Paris

Les JEUDIS, SAMEDIS et DIMANCHES

ON DANSE

AU PALAIS DES FÊTES

EDEN

SAMEDI 7, DIMANCHE 8

ET JEUDI 12 FEVRIER 1931

Présente

CŒUR DE TZIGANE

Sujet captivant, tiré de la pièce « Adrienne Lecouvreur », de Scribe et Legouvé, avec Joan Crawford, l'idole de la Jeunesse Américaine et Nils Asther, la vedette de « Terre de Volupté ».

Promotion violette

Parmi les nouveaux officiers d'Académie, nous avons omis de signaler le nom de notre honorable concitoyen, M. Léo-Jules Affilé, de Cabessut.

Bergers, attention

On voit, quelquefois, des bergers qui laissent errer leur troupeau dans les terrains d'autrui. Il leur arrive de se voir dresser procès-verbal. Un propriétaire, qui gardait ses vaches, près de Puy-l'Évêque, ne les empêcha pas de pénétrer dans un jardin où elles endommagèrent les légumes. Il a été obligé de verser une somme de 50 fr. pour les pauvres de l'hôpital.

IMPASSIBLE DEVANT LA MORT

Le Diable frappe et anéantit tous les corps offerts à ses coups. « Le Diable » enlève les corps en six jours, pour-toujours. 3 fr. 95. Pharmacie Weinmann, à Eprenay, et toutes pharmacies. Mais attention !... Exigez le « Le Diable ». A Cahors, Pharmacie Orlac.

AU PALAIS DES FÊTES

Avez-vous vu jouer le superbe film français entièrement parlant

CENDRILLON DE PARIS

IL EST PRUDENT DE RETENIR VOS PLACES !

SAMEDI et DIMANCHE (matinée, soirée)

CAHORS

LES AMIS DU BEAU VIEUX QUERCY

CHANT, DANSE ET MUSIQUE

Pour la septième réunion de leur saison, les Amis du Beau Vieux Quercy ont organisé une soirée qui s'avère comme de la plus haute qualité artistique. Soirée consacrée aux trois arts majeurs : le chant, la danse et la musique, avec le concours d'un trio qu'on peut dire de premier ordre : la danseuse Leda Ginelly, étoile du Théâtre des Champs Elysées ; le baryton Georges Petit, de l'Opéra et la pianiste Ida Périn, premier prix du Conservatoire, soliste des Concerts Colonne.

Voici le programme détaillé de cette belle soirée :

Première partie : 1. a) « Légende de la Sauge », de Massenet ; b) « Les vieilles de chez nous » (poésie de Jules Laforgue, Pierre Cadet, de Gourdon) de Lévy, par Georges Petit. — 2. « Danse d'Anitra », de Grieg, par Leda Ginelly. — 3. a) « La vague et la cloche », de Duparc ; b) « Ne... » de A. Doyen, par Georges Petit. — 4. « Danses de Delphes », de Debussy, par Leda Ginelly. — 5. a) « Les Anes du Caire », de E. Merini ; b) « Les gros dindons », de Chabrier, par Georges Petit. — 6. a) « Etude » de Chopin ; b) « Bourrée pour la main gauche seule », de Saint-Saëns ; c) « Mouvement perpétuel » de Weber Gauz, par Ida Périn. — 7. Deux chants d'Auvergne : « Viens par le pré » et « Le Bossu » de Canteloube, par Georges Petit ; 8. « Danse chinoise », de P. O. Ferrand, par Leda Ginelly. — 9. Trois chansons : « Le printemps vient en dansant », « Tiens, tiens, tiens ! » et « Hier, au bal, j'ai tant dansé », de Dalcroze, par Georges Petit. — 10. « Jeux d'enfants » de Schubert, par Leda Ginelly.

Deuxième partie : 1. « Danse Arabe » de Mariotte, de la Cantate du Centenaire de l'Algérie, créée à l'Opéra d'Alger devant M. le Président de la République, par Leda Ginelly, le 5 mai 1930. — 2. a) « La puce » de Moussorgsky ; b) « Hopack », de Moussorgsky ; c) « Histoire pour enfants », de Stravinsky, par Georges Petit ; 3. « Le petit berger », de Debussy, par Leda Ginelly. — Trois chansons populaires françaises : « Ouf-frande », « La petite robe » et « Crieur Marion », par Georges Petit. — 5. « Le Gollivog cake walk », de Debussy, par Leda Ginelly. — 6. a) « Mes joies », de Chopin-Lütz ; b) « Valse » de Strauss-Philipp ; c) « La Campanella », de Litz-Busoni, par Ida Périn.

7. Chants et danses d'Espagne. a) « Andaluzza » de Granados ; b) « Pano Murciano et Elvito » de Joaquin Nin ; c) « Zapateados », de Perez ; d) « La Granadina », de Joaquin Nin, par Leda Ginelly et Georges Petit.

La maison Erard fournit pour cette soirée un grand piano de concert à queue.

Un tel programme et de tels artistes doivent attirer au Théâtre le public des grands jours.

La réunion a lieu le jeudi, 12 février, en soirée, au Théâtre. La soirée commencera très exactement à 21 heures. Et l'on sait qu'aux Amis du Beau Vieux Quercy l'exactitude est de règle. On peut retenir ses places comme d'usage.

Mariage

Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de M. Jean Desprats, ferronnier, avec Mlle Yvette Plagès, fille de M. Plagès, dentiste à Cahors.

Aux futurs époux nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur.

Association des officiers de réserve du Lot

L'Assemblée générale annuelle aura lieu cette année, à Souillac, le dimanche 15 février à 10 h. 30 et le banquet à midi et demi à l'Hôtel Moderne.

Adressez les adhésions à M. le Commandant Fourgous, contrôleur des Tabacs à Souillac, le 11 février au plus tard.

Tombé de voiture

M. Gathé rentrait chez lui, à Gintrac, en voiture, lorsque le cheval glissa et tomba.

Se relevant brusquement, le cheval se mit à ruer, et M. Gathé, atteint en pleine poitrine, tomba sous la voiture.

Il put se dégager assez tôt pour éviter que les roues ne lui passent sur le corps.

Toutefois, il a reçu de fortes contusions.

Accident de moto

M. V... Maurice, garçon coiffeur à Figeac, était parti pour faire une promenade en moto, lorsque tout à coup, la moto dérapa. M. V... fut projeté sur le sol.

Mais, à ce moment, le réservoir d'essence prit feu. M. V... a été assez grièvement brûlé aux jambes.

On espère que ses blessures n'auront pas de conséquences graves.

Pour cafards, ETO à 2,50. Pour les rats VIRUS ROUGE Ampoule à 4,50.

Pharmacies, drogueries, herbisseries. — OLIVIER, Avignon.

AU PALAIS DES FÊTES

Avez-vous vu jouer le superbe film français entièrement parlant

CENDRILLON DE PARIS

IL EST PRUDENT DE RETENIR VOS PLACES !

SAMEDI et DIMANCHE (matinée, soirée)

LA VIERGE DE SAINT-GEORGES

Quand on a annoncé la fin de cette restauration si délicate du monument de la Vierge de Pradier, il s'est glissé une erreur du nom. Ce n'est pas M. Rey, mais M. J. Reilhes, qui a assuré cette délicate entreprise et particulièrement la réfection de ces magnifiques aiguilles du plus beau style gothique, travail raffiné que pouvait seul accomplir le ciseau d'un artiste de talent.

Nous profitons de cette rectification pour exprimer nos félicitations au distingué architecte, M. Barthet, qui a dirigé cette réfection avec un entier désintéressement.

Terminons par une requête instante à la municipalité. Maintenant que le monument est entièrement restauré, on ne peut le laisser entouré par une grille à demi démolie. Il n'en coûtera pas bien cher, sans doute ; mais il importe d'achever l'œuvre commencée.

Cours complémentaire de Jeunes Filles

Au moment de la constitution des dossiers en vue du Concours des Bourses (1^{er} et 2^e séries), il peut être utile de donner quelques précisions aux familles désirant que leurs enfants poursuivent leurs études d'Enseignement primaire supérieur au Cours complémentaire de Jeunes Filles de Cahors.

Jusqu'au dernier concours, en avril 1930, il ne pouvait être accordé que des bourses d'Entretien dont le montant peut varier de 300 à 1.200 fr.

Mais aujourd'hui que l'Internat municipal annexé au Lycée de Jeunes Filles admet des élèves du Cours complémentaire, les candidates, n'habitantes pas Cahors, doivent demander des bourses d'Internat, plus avantageuses pour elles puisque ces bourses peuvent varier entre la moitié et la totalité du prix de pension.

Pour tous autres renseignements, Mme la Directrice du Cours complémentaire de Cahors se tient à la disposition des familles intéressées.

Nécrologie

Nous avons appris avec un vif regret le deuil cruel qui vient de frapper M. Bennet, inspecteur des P. T. T., à Cahors.

Mme veuve Massabie, sa tante, est décédée à Cahors, à l'âge de 78 ans, en son domicile, à Cabessut.

Les obsèques de Mme Massabie ont été célébrées à Figeac.

Nous prions M. et Mme Bennet et la famille de vouloir bien trouver ici l'expression de nos vives et sincères condoléances.

Vendredi matin, M. Aubertin, ancien conservateur des hypothèques, demeurant à Cahors, Boulevard Gambetta a été trouvé inanimé dans son lit.

Bien qu'agé de 82 ans, rien ne faisait prévoir une fin aussi brusque.

M. Aubertin était très connu dans notre ville dont il était originaire et où il comptait de nombreux amis.

Nous adressons à Mme Besse, née Aubertin, à M. le docteur Besse, à Mme Couaillac, née Aubertin, et à M. Couaillac, à M. Aubertin, à la famille nos bien sincères condoléances.

Descente de police

Vendredi matin, M. le Commissaire de police s'est rendu, accompagné de plusieurs agents, au faubourg St-Georges où il a fait évacuer le terrain situé près du transformateur électrique par la tribu des nomades qui y était installée depuis plusieurs mois.

Mais ces nomades ne sont pas allés bien loin et ils ont tout simplement réintégré la cale sur laquelle ils ont l'habitude de séjourner.

La population laborieuse de notre paisible faubourg est très affectée de la présence continue de ces indésirables. Aussi bien, elle est à même d'adresser à nos édules, une requête tendant à être débarrassée de la présence de ces nomades.

Ainsi donc, la mesure prise par M. le Commissaire de police ne saurait être que provisoire et cela, en attendant que nos administrateurs aient pris, à la suite de la pétition qui va leur être transmise, une décision relativement au séjour de tous les romani-chiens dans notre ville.

Néanmoins, nous n'aurions garde de ne pas adresser des félicitations à notre dévoué Commissaire de police pour son heureuse et louable intervention. — J. P.

Au tribunal

M. Dognon est nommé concierge du tribunal de Cahors, en remplacement de M. Sasmayoux, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Nous tenons à adresser à M. Sasmayoux qui ne compte que des sympathies au Palais de justice et en ville, nos bien sincères vœux de bonne et longue retraite.

Toutefois, M. Sasmayoux ne quitte pas le Parquet dont il continuera d'assurer les fonctions de secrétaire, avec le tact et le dévouement qui sont très appréciés par les magistrats et par tous ceux qui ont à faire au Palais.

COFFRES-FORTS BAUCHE

25, rue de Richelieu - PARIS

25, rue de Metz - TOULOUSE

AU PALAIS DES FÊTES

Avez-vous vu jouer le superbe film français entièrement parlant

CENDRILLON DE PARIS

IL EST PRUDENT DE RETENIR VOS PLACES !

SAMEDI et DIMANCHE (matinée, soirée)

Vol de 11.000 francs

Un malfaiteur a pénétré dans l'immense restauration de Payrignac et s'est emparé d'une somme de 11.000 francs en billets et en or. Il a laissé les titres.

La gendarmerie de Gourdon enquête.

Arrestation

Le nommé Emile de Silva Monteiro, d'origine portugaise, employé sur les chantiers de Laval-de-Cère eut une discussion avec un Polonais nommé Pakala.

La discussion fut particulièrement vive et dégénéra en rixe. Le Portugais frappa le Polonais, à coup de clé sur la tête.

Puis le saisissant, il le précipita dans un ravin. Les blessures reçues par le Polonais sont assez sérieuses. Emile de Silva Monteiro a été arrêté et écroué.

La gendarmerie de Lauzès a procédé à l'arrestation du nommé Pierre Prat, qui est un vagabond endurci.

Il a été écroué à la prison de Cahors.

Au violon

La police a procédé à l'arrestation d'un vieillard qui mendiait dans les rues de la ville.

Il fut conduit au bureau de police, où on lui fit servir à manger et où on lui donna un gîte pour la nuit.

Contravention

Louis Burgade, domestique aux Masseries, rentra chez lui, en charrette, mais il avait oublié d'allumer l'arrière du véhicule.

Les gendarmes le rencontrèrent et lui dressèrent procès-verbal.

Qui l'a trouvé ?

Il a été perdu un bracelet métal Oria ou Fix, plaque d'identité avec prénom Jean ; le rapporter au bureau du « Journal ». Récompense.

Perdu

Il a été perdu, vendredi, du bureau de tabac de Cabessut à la place de la Croix, un portefeuille contenant une certaine somme.

Prière à la personne qui l'a trouvé de vouloir bien le rapporter à M. Guiraudet Paul, rue de la Rivière, Cabessut.

Il a été perdu vendredi, entre 1 h. 1/2 et 2 h. 1/2, sur le parcours rue Wilson et Tribunal, par la Chartrouse, une montre dame, bracelet ruban noir. La rapporter Ecole rue Wilson. — Récompense.

Les Sports

Les Jeunes Cadourques

Le 1^{er} février, en demi-finale du Championnat de l'U. R. H. A., sur le terrain des Ecuries Gramatois, les Jeunes Cadourques (1) ont battu la Gérauldienne d'Aurillac par 3 buts à 2.

Cette partie intéressa très vivement les nombreux spectateurs.

Dès le début, Cahors part à toute allure et marque coup sur coup 2 buts. Mais la Gérauldienne se reprend vite et les deux équipes dominent tour à tour sans pouvoir conclure jusqu'au repos.

À la reprise, Aurillac joue longtemps devant les bois des rouges et blancs. Néanmoins, sur une contre-attaque bien menée, les Cadourciens marquent leur troisième but. Il reste 25 minutes à jouer, mais la partie n'est pas encore définitivement gagnée pour les J. C., car de nouveau Aurillac oblige la défense de Cahors à s'employer à fond pour ne laisser rien passer. Un pénalty est magistralement arrêté par un beau plongeon du goal. Les 15 dernières minutes sont palpitantes. Sur un long coup de pied, un joueur cadourcien devie le ballon dans ses bois. Bientôt après, sur une main non sanctionnée, Aurillac marque son deuxième but. Mais les J. C. se ressaisissent enfin et les Gérauldins, malgré leur cran, ne peuvent obtenir un match nul. — R. S.

Frégate cadourcienne

La Frégate Cadourcienne a maintenant fini ses matches pour le tournoi de classement, et se trouve classée en 1^{re} série. En battant, dimanche dernier, Montoumerc, la F. C. se trouve également 1^{er} de sa poule avec 21 points.

Que pouvait-on espérer de mieux ? Au début de la saison les dirigeants se trouvaient bien embarrassés pour pronostiquer. Mais déjà une partie des championnats est terminée, et il ne reste plus qu'à souhaiter bonne chance aux poulains de Maurice Bessou, pour la réussite des grandes finales.

Continuant leur entraînement, nos « verts et blancs » rencontreront demain, dimanche, les jeunes équipiers de l'U. S. de Catus. Cette partie se jouera chez nos partenaires.

Le départ à 13 heures bien précises, en auto. (Rendez-vous Siège Social, Café du Midi).

Fédération du Lot de foot-ball association

Après le tournoi de classement commencé le 30 novembre les équipes se trouvent ainsi classées :

Poule A : Union Sportive Puy-l'Évêque, 21 points ; Fraternelle des Junies, 20 points ; Stade Prayssacois, 15 points ; Union Sportive de Salviac, 13 points ; Union Sportive Albassienne, 3 points.

Poule B : Frégate Cadourcienne, 21 points ; Union Sportive Douelle, 20 points ; Violette de Montoumerc, 15 points ; S. C. Montpezat, 12 points ; U. S. de Belfort, 1 point.

Le « Goal average » entrant en jeu le classement est le suivant :

1^{er} Frégate Cadourcienne, 21 buts ; 2^e U. S. Puy-l'Évêque, 15 buts ; 3^e U. S. Douelle, 26 buts ; 4^e Fraternelle Les Junies, 12 buts ; 5^e Stade Prayssacois, 10 buts ; 6^e Violette de Montoumerc ; 7^e Salviac ; 8^e Montpezat ; 9^e Albas ; 10^e Belfort.

La date pour les 1/4 et 1/2 finale sera donnée après la réunion du 8 février.

A FIGEAC.

Les Cadour

Montcuq

Nécrologie. — Dimanche dernier a eu lieu l'inhumation de Jean-Pierre-Antoine Brunies, cordonnier à Montcuq, décédé subitement dans la nuit du 29 au 30 janvier, à l'âge de 76 ans.

M. Brunies souffrait depuis longtemps d'une maladie de cœur. Il avait eu la douleur de perdre ses deux fils : l'aîné, Joseph, instituteur, tombé glorieusement en 1914 sur les bords de l'Yser, le second, Pierre, receveur-buraliste à Lalbenque, mutilé de guerre, mort, il y a un an à peine, de suites de ses blessures. Ces deuils cruels ont hâté la fin du malheureux père.

M. Brunies était un ouvrier laborieux, ponctuel, honnête, un représentant distingué de cette classe d'artisans-propriétaires, aussi habiles dans la culture du petit domaine familial que dans leur atelier. Ce brave homme était très estimé à Montcuq. Un important cortège a suivi son cercueil au cimetière de St-Privat, ses nombreux amis lui ont apporté un suprême hommage de sympathie et de regrets.

Nous renouvelons à sa veuve si durement éprouvée, à sa fille et à son gendre, Mme et M. Parazines, instituteurs à Montcuq, à tous les siens, l'expression émue de nos sincères condoléances.

Valprionde

Mariage. — Nous apprenons avec plaisir, que lundi 9, sera célébré le mariage de Mlle Odette Lacombe, fille de M. Lacombe, le sympathique conseiller municipal de Valprionde, avec M. Rozières, notaire à Valprionde.

Nous adressons aux futurs époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Puy-l'Évêque

Palme Académique. — Sur la liste des nouveaux Officiers d'Académie nous relevons avec une vive joie le nom de notre aimable compatriote d'adoption M. Pierre Dumeaux, adjoint au maire de Puy-l'Évêque et premier suppléant à la justice de paix, genre du sympathique M. Chambon, propriétaire, ancien conseiller municipal.

Nous adressons au nouvel Officier d'Académie et à sa famille, nos plus vives félicitations pour cette décoration bien méritée. — L. D.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Obsèques. — Les obsèques de M. le lieutenant Camille Fresneau, commandant le groupe franc du 15^e régiment de tirailleurs algériens tombé glorieusement au champ d'honneur le 4 janvier 1931 devant Ksiba (Maroc) ont été célébrées à Figeac.

Le lieutenant Fresneau était le fils et le beau-fils de Mme Labarthe et de M. Labarthe, ancien sous-préfet de Figeac, actuellement sous-préfet de Lure.

Une foule nombreuse assistait à ces obsèques et à témoigné à la famille de vives sympathies.

Nous adressons à Mme et M. Labarthe, nos bien sincères condoléances.

Ent-civil du 23 janvier au 6 février.

Naissances : Despeyroux Léon-Roger ; Raffy Raymond-Frédéric-Louis ; Destruel Yvonne ; Delmur René-Prosper.

Mariages : Lortal Edouard-Auguste-Julien et Serres Gabrielle-Augustine ; Lagarrigue Edmond-Louis-Léon et Masbous Louise.

Décès : Chevalier Antoine, 75 ans ; Cayla Marie-Sabine, veuve Messenguiat, 84 ans ; Delluc Victorien, 78 ans ; Fabre Marie, veuve Laborie, 80 ans.

Service des Pharmacies. — Aujourd'hui dimanche, le service sera assuré par la pharmacie Bariat, rue Gambetta.

Les Cadurciens à Londres. — Lire à la rubrique « Les Sports ».

Cajarc

La grippe. — Si la grippe n'a pas eu pour effet de faire mourir elle-même un assez grand nombre de personnes à Cajarc, elle n'en a pas moins contribué au décès de plusieurs à la suite des complications qu'elle a occasionnées.

Personnellement, le correspondant du Journal du Lot s'en est tiré avec 21 jours de lit et 15 jours de chambre, ce qui explique facilement son silence.

Concert musical. — Le dimanche 8 février, notre excellente fanfare l'Alliance Cajarcoise donnera, sur la place du foirail, à 15 heures, un concert dont voici le programme :

1. Sous l'Arc de Triomphe, pas redoublé ; 2. Les contes de grand'mère, fantaisie ; 3. Cia, grande valse ; 4. Sous la Marza, fantaisie ; 5. Le Bombardier, pas redoublé ; 6. Défilé.

Carnet blanc. — On nous annonce le prochain mariage de M. Gilbert-Léon Maillebaux, entrepreneur à Cajarc avec Mlle Albertine-Virginie-Fernande Contrasty, et de M. Edouard-Félix Crayssac, cultivateur à Gaillac-Cajarc, avec Mlle Marie-Lucie Bories, de St-Jean-de-Laur.

Nous adressons aux futurs époux avec nos félicitations, nos meilleurs vœux de bonheur.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

A la Commission des finances. — Notre député, M. Malvy, vient d'être réélu, sans concurrent, Président de la Commission des finances.

La neige. — Un temps printanier a présidé à la journée de lundi dernier, mais mardi un brouillard épais et frais lui succédait, et le soir la neige commença à tomber. Heureusement que les flocons fondaient au fur et à mesure. Malgré tout, une bonne couche de neige recouvrait le sol, qui ne resta pas.

Soulomès

Secours pour calamités. — Une somme de 5.000 francs a été accordée à la commune de Soulomès, pour calamités publiques.

Martel

Démographie. — Il a été enregistré en 1930 : 24 naissances, 48 décès, 16 mariages.

Dégagnac

Mme Lavergne, secrétaire de mairie, nous adresse la réponse suivante, à l'article paru dans notre numéro de dimanche dernier :

Précisions. — Dans la réunion de la commission de préparation des listes électorales, le rôle de la Secrétaire de Mairie s'est borné à inscrire les décisions de cette commission.

Il y a eu des omissions parmi les additions des jeunes électeurs. Comme témoin à cette réunion, je dois dire aux lecteurs de ce journal que ces omissions sont imputables aux délégués et du Conseil Municipal et de l'Administration puisque c'est eux qui avaient en main les registres de l'Etat Civil pour la vérification de la liste.

J'ajoute que ces Messieurs sont pourtant, paraît-il des amis de M. Martel !!! Alors.....

« Le coupable usant d'un stupide détour s'empresse d'accuser pour s'absoudre à son tour. »

A la suite des réclamations de M. Galan et de M. le Maire qui n'avait pu assister à la réunion, ces jeunes gens oubliés seront certainement électeurs, car la commission de jugement statuera légalement et en leur faveur... et la Secrétaire de Mairie transcrita bien fidèlement ses décisions.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

M. LAVERGNE.

Salviac

Les mauvais temps et la grippe. — Le mauvais temps continue à sévir dans la région. Après la pluie, la neige, le froid est survenu très vif, car vendredi il y avait 4 degrés au-dessous de zéro.

Un vent âpre du nord-ouest, souffle en rafales : la grippe existe à Salviac, mais les cas quoique assez nombreux sont bénins jusqu'à présent ; il faut croire que la venue d'un froid sec nous débarrassera de tous ces ennuis qui marquent d'ordinaire la fin de l'hiver.

La foire mensuelle. — La foire mensuelle qui se tient d'ordinaire le 20 de chaque mois est, ce mois-ci, retardée et reportée au samedi 21 février en raison de sa coïncidence avec la foire du 20 février de Gourdon premier vendredi du Carême.

Les commerçants de la région voudront bien retenuir cette date afin d'éviter toute méprise.

Nécrologie. — Nous apprenons avec peine la mort de notre excellent concitoyen Monsieur Joseph Dufour, cultivateur à Salviac.

Le défunt était âgé de 70 ans ; il s'est éteint après quelques jours de maladie. A son fils Abel, à sa bru et à ses petits-enfants l'expression de nos bien sincères condoléances.

SI VOUS VOULEZ DEGUSTER des BONS VINS des COTES du LOT Adressez-vous

HALLE aux VINS de CAHORS Basile GRELET, Négociant-Propriétaire EXPÉDITIONS (à prix réduits) pour Paris et la Province VINS FINS - CHAMPAGNE & MOUSSEUX TÉLÉPHONE N° 218

GRAND ENTREPOT GÉNÉRAL D'EAUX MINÉRALES

Toutes les Sources Livraisons dans tout le Département. Basile GRELET, Entrepoteur, CAHORS

DÉPÊCHES Paris, 11 heures 40. A la Chambre

La Chambre, dans sa séance de samedi matin, a repris la discussion du budget des services pénitentiaires.

M. Blaque demande la réforme du système pénal. M. l'abbé Bergey insiste sur la nécessité d'améliorer la situation du personnel pénitentiaire et le régime pénitentiaire pour les condamnés et les prévenus.

M. Bahier critique les colonies pénitentiaires, qui sont de véritables maisons de perdition et il demande la création d'asiles.

M. Robert préconise l'amélioration de la situation des maisons d'arrêt.

M. Léon Bérard, garde des Sceaux, assure le personnel des prisons de la sollicitude du Gouvernement et se déclare partisan d'une indemnité pour le service de nuit aux agents pénitentiaires et du relèvement à 120 francs de l'allocation de la médaille pénitentiaire.

Un avocat meurt en plaidant

De Varsovie. — Au cours du procès contre les chefs socialistes, un avocat, emporté par son éloquence, a été frappé d'une embolie et est mort sur le coup.

Le futur calendrier de 13 mois

De Genève. — On va étudier, à Genève, le futur calendrier qui comporterait 13 mois de 28 jours.

Le 365^e jour serait internationalement consacré à la commémoration de la paix.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Service du chauffage

Adjudication à la salle des adjudications de la Caserne Clauzel, Place Poyzouville à Toulouse ; le mardi 3 mars 1931, à 14 heures 30, de la fourniture des combustibles minéraux nécessaires aux corps de troupe de la 17^e région du 1^{er} avril jusqu'au 30 septembre 1931.

Le cahier des charges spéciales est déposé à la sous-intendance des subsistances, caserne Clauzel (Toulouse), et dans toutes les sous-intendances de la région.

AVIS DE DÉCÈS

Le docteur et Madame BESSE ; Monsieur Charles AUBERTIN ; Monsieur et Madame Pierre COUAILLAC ; Les familles MATHET, BORDERIE, HENRAS, LASSERRE et tous les autres parents ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Louis AUBERTIN

Conservateur des Hypothèques, en retraite

décédé à Cahors à l'âge de 82 ans, et vous prient d'assister aux obsèques qui auront lieu le dimanche 8 février à 14 heures.

Réunion à la maison mortuaire, 29, Boulevard Gambetta

Cet avis tient lieu de faire part.

AVIS DE DÉCÈS

On annonce le décès de Madame Veuve POLLET

née CORNIL

âgée de 76 ans. Les obsèques ont eu lieu à Tulle (Corrèze), le dimanche 1^{er} février.

De la part de ses petits-fils, Madame et Monsieur MAURELLE, 127, Boulevard Gambetta, à Cahors.

AVIS DE DÉCÈS

Mme Vve Baptiste NEGRE, née Lajeunie ; Mme et M. Julien NEGRE, boucher, et leurs enfants ; M. LAJEUNIE, de Montcuq ; M. CROU, de Sautz ; Mme PAGES, née Lajeunie ; M. et Mme GRADOUR, née Negre ; M. et Mme PARIEL, née Negre ; M. et Mme NEGRE Marcel ; M. NEGRE Louis, et tous les autres parents ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur NÈGRE René

garçon tripler

leur fils, frère, beau-frère, cousin et neveu, décédé le 5 février, à l'âge de 19 ans 1/2, et vous prient de bien vouloir assister à ses obsèques, qui auront lieu le dimanche 8 février, à 3 h. 1/2, en l'église Notre-Dame de St-Georges. Réunion : maison mortuaire, place Saint-Georges.

REMERCIEMENTS

Madame et Monsieur Louis MASSABIE, négociant à Buenos-Aires et leurs enfants ; Madame et Monsieur François BENNET, Inspecteur des P. T. T. à Cahors et leurs enfants, et tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame Veuve MASSABIE

née BACH

PHONOGRAPHES

J.-B. NOUYRIT

24, Boulevard Gambetta, CAHORS

Audition permanente - Réparations, échange



Grand Choix d'Appareils et Disques Columbia, Pathé, Odéon, Salabert, etc. Venez les écouter

PIANOS

REPARATIONS ET ACCORDS

J. Rivière, fils

(Ex-ouvrier et accordeur de la maison Martin, à Toulouse)

17, rue Maréchal-Foch

Atelier de réparations, 9, rue St-Pierre

CABINET IMMOBILIER

1, rue Maréchal-Joffre, CAHORS

le plus anciennement créé

Jean DELLARD, Propriétaire

Toutes affaires immobilières et toutes transactions commerciales

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Correspondants toutes régions et tous pays

POUR PRESQUE RIEN

Vous aurez toujours l'heure juste chez vous en confiant le remontage de vos pendules à M. FABRE, horloger de la ville, 12, rue St-James, qui vous les entretiendra dans un état de marche à l'abri de tout reproche.

RENNEMENTS GRATUITS SUR DEMANDE

Bonnes occasions à vendre

Plusieurs tables de Café, dessus marbre, bon état.

Une grande cuisinière.

3 banquettes recouvertes moleskine, en bon état.

1 bureau avec rallonges en chêne, longueur, 1 m. 30 et ses 10 tiroirs.

1 comptoir, dessus en étain.

Plusieurs chaises en chêne et bois courbé.

1 Moto Terrot, 3 HP.

1 Ford, 14 HP, détachée.

3 glaces pour chambre.

1 grand chaudron en cuivre.

S'adresser au Bureau du Journal

LES ORGANISATIONS COMPTABLES GEORGES PARANT

Professeur Expert-Comptable Membre de l'Enseignement technique Agréé près des Tribunaux

EXPERTISES CONTROLES FISCALITE LIVRES SPECIAUX

BUREAUX :

CAHORS, 1, rue du Portail-Alban. Tél. 224.

Aurillac, 18, av. de la République. Tél. 219.

Rodez, 34, rue Béatrice. Tél. 281.

Millau, Place de la Fraternité. Tél. 309.

Sarlat, 44, Avenue Thiers, Tél. 138

POUR CAUSE DE CESSATION DE VENTE GRANDE LIQUIDATION DE MACHINES AGRICOLES à des prix extrêmement bas

Faucheuses, Rateaux, Cultivateurs, Mac-Cormick et Charrues Brabants Delahaye.

S'adresser chez VICAN, 11, Faubourg St-Georges, Cahors

AGENCE IMMOBILIERE DU QUERCY 3, Rue du Portail-Alban - CAHORS

Vente et Achat de Propriétés

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES Renseignements sur litiges Civils et Commerciaux

Correspondants en France et à l'étranger Tél. 193

Maximum de Récoltes dans vos Jardins et Cultures, les plus beaux Légumes, Fruits, Fleurs, en lisant

L'Almanach du Jardinier Adressé à tous gratuits et franco par les Ets Lemaire et Julien Grail nes 103-120, Bd Magenta, Paris

ON RECHERCHE

pour 3 familles Russes

FERMAGE D'AU MOINS 30 HECTARES

toutes, cultures, avec cheptel vif et mort, si possible libre de suite

Ecrire : M. PELIPENKO, 158, cité Viscamine, Pontcharra (Isère)

A VENDRE

TRES BELLE OCCASION

Salle à manger complète

LIT, COMMODE

S'adresser au Bar LEO, 14, rue Georges-Clémenceau

VENTE

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR

d'immeubles sis sur la commune de St-Cirq-Lapopie (Lot), dépendant de la succession vacante du sieur Liauzu Léopold.

L'adjudication aura lieu le JEUDI CINQ MARS MIL NEUF CENT TRENTE ET UN, à quatorze heures, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors au Palais de Justice à Cahors devant magistrat commis.

On fait savoir à qui il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, le 12 décembre 1930, enregistré.

Et aux requêtes, poursuites et diligences de Monsieur Edouard GALTIE, commis greffier, demeurant à Cahors, agissant au nom et comme curateur à la succession vacante du sieur LIAUZU Léopold, en son vivant propriétaire à St-Cirq-Lapopie, décédé à l'hôpital de Toulouse, le 14 février 1928 ; ledit Monsieur GALTIE, nommé à ces fonctions par jugement du tribunal civil de Cahors en date du 23 octobre 1930, ayant Maître François DIDIER pour avoué constitué, avec élection de domicile en son étude, 41, Boulevard Gambetta, à Cahors.

Il sera procédé, le JEUDI CINQ MARS MIL NEUF CENT TRENTE ET UN, à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, séant à Cahors au Palais de Justice, par devant magistrat commis, au plus offrant et dernier enchérisseur, à la vente des biens ci-après désignés, en trois lots séparés.

DÉSIGNATION

PREMIER LOT

Un immeuble en nature de maison, grange et sol, située sur la commune de St-Cirq-Lapopie, élevée sur caves, rez-de-chaussée, premier étage et grenier, construite en pierres et chaux, couverte en tuiles ; la maison se compose de sept pièces, réparties trois au rez-de-chaussée, quatre au premier étage, toutes éclairées sur rue.

Au premier étage, existe notamment une croisée ancienne à meneaux, style renaissance. Il existe également une grande cheminée ancienne en pierres, dépourvue de sa partie supérieure. Ces immeubles confrontent au nord et au sud à rues, à l'est à Dufour, à l'ouest à petite ruelle ; ils paraissent figurer à la matrice cadastrale de St-Cirq-Lapopie sous les numéros 964, 967, 968.

DEUXIEME LOT

Un immeuble en nature de matrice cadastrale de St-Cirq-Lapopie sous les numéros 960 et 1096, pour une contenance approximative de 69 centiares, confrontant au nord et au sud à rues, à l'est à Bessac Adrien, à l'ouest à ruelle.

Un autre immeuble en nature de bois, lieu dit Sévenne-basse, paraissant figurer à la matrice cadastrale de la même commune sous le numéro 224, section D, classe 3, pour une contenance de 1 hectare, 12 ares environ.

TROISIEME LOT

Un immeuble en nature de jardin, lieu dit jardin « des Balats », paraissant figurer à la matrice cadastrale de la même commune sous les numéros 928 p., 929 p., 949 p., 930, 931, pour une contenance de 4 ares, 14 centiares environ, confrontant à route numéro 3, à l'est à Léon Liauzu, à l'ouest à André Petit.

Un autre immeuble en nature de pâture et de bois, paraissant figurer à la matrice cadastrale de la même commune sous les numéros 1004, lieu dit Font Boutie, et 1341 et 1342, lieu dit Ste-Croix.

Le premier lot sur la mise à prix de deux 2.000 fr. mille francs, ci : 2.000 fr.

Le deuxième lot sur la mise à prix de cinq cents francs, ci : 500 fr.

Le troisième lot sur la mise à prix de cinq 500 fr. cents francs, ci : 500 fr.

MESDAMES!

Avec l'ONDULATION PERMANENTE FUVA

vous serez toujours coiffées à votre goût

Sans mise en plis { Toujours des Ondulations. Toujours des Bouclettes.

Appareil le plus perfectionné du monde

1^{er} Prix aux Concours Internationaux de Hollande et de Vienne

Avec FUVA pas de meilleurs faiseurs pas de célèbres pas de surprises désagréables

A titre de réclame 70 francs, tout compris

FACILITES DE PAIEMENT DELCOMBEL, Coiffeur, 8, Boulevard Gambetta, --- CAHORS

ATTENTION

La Maison François PENET

13, rue Pélégy, CAHORS

préviens sa clientèle qu'elle vient de recevoir des stocks considérables de marchandises de toutes sortes : émail, fer blanc, fonte émaillée, couteaux, couverts de table de tous modèles.

Services de table et à café en porcelaine et en faïence, services de verre en cristal et demi-cristal, verrières pour limonadier et ordinaire, Balais, saloirs, pots à graisses, tuyaux en poterie et en grès, boisseaux pour cheminée, carreaux pour évier et autres articles de ménage.

Venez visiter nos magasins, vous y trouverez de tout à des prix défiant toute concurrence.

A.D.A. Automobilistes ! adhérez

L'OFFICE-AUTOMOBILE du Sud-Ouest

7.500 membres

Demandez ces avantages Tarifs réduits d'assurances

M. COUDERC-NOUAILLAC 3, Avenue du Nord, CAHORS

CHASSE, PECHE

COUPELLERIE

Le plus grand choix d'articles de pêche et couellerie se trouve chez BESSON, armurier, boulevard Gambetta, 83, Cahors.

Sacs garantis tout cuir : grand modèle, 26 fr. 50 ; petit modèle, 25 fr.

A VENDRE chez M. FOURNIE Joseph, à Bégous

'Une très bonne vache laitière' à choisir sur deux, prête à vêler

A VENDRE POUR RAISON DE SANTE UN FONDS DE CAFE

AVEC BILLARD plein centre, long bail

S'adresser au Bureau du



METTEZ LES AU BON RÉGIME

PROVENDEINE CONVIENT LE MIEUX

Très souvent les jeunes porcs sont soumis, surtout en été lorsque la verdure et les légumes abondent, à un régime des végétaux amendé par les féculents ou farineux.

pour l'éleveur soucieux de ses intérêts. Lorsque arrive la période d'engraissement qui exige une nourriture plus substantielle, la « Provendeine » n'est pas moins nécessaire, car en ce moment, il s'agit :

Eleveurs ! Si vous voulez retirer un réel profit de l'élevage des porcs, mettez-les au régime de la Provendeine dès l'époque du sevrage.

M. Jean DUPUY au Petit Joannet par St-Elix-le-Château (Haute Garonne) nous écrivait le 16 décembre 1928 : « Depuis longtemps déjà j'emploie votre Provendeine dont je suis très satisfait. Il y a deux ou trois ans je possédais une truie d'une faiblesse extrême. Un de mes amis me conseilla d'employer la Provendeine, je suivis son avis et le résultat fut merveilleux, l'appétit fut doublé et mon porc reprit bientôt vigueur aussi, depuis ce jour, je donne de la Provendeine à la truie et aux porcelets et il en résulte que mes porcelets ont toujours été les plus beaux des marchés environnants et souvent ils me sont retenus avant leur naissance. »

La « Provendeine » est vendue chez tous les pharmaciens, droguistes, grainetiers, en boîtes de fr. 7,50 et 15 fr. ; la grande boîte renferme trois fois la quantité contenue dans la petite. Maison Louis SANDERS, 5, Port Saint-Sauveur, TOULOUSE.

Nous ne faisons aucun envoi contre remboursement, toute commande doit être accompagnée de sa valeur plus 5 francs pour frais d'expédition. Dépôt pour le Midi de la France : Maison Louis SANDERS, 5, Port Saint-Sauveur, TOULOUSE.

LA MAISON DU TRAVAILLEUR

Maison CHABERT, 67, Bd Gambetta, CAHORS

CONFECTIONS ET MESURES POUR HOMMES à l'honneur de prévenir le public qu'elle est dépositaire des vêtements de mesure pour dames de la Grande Maison « AU CAMÉLIA » de Lyon, maison la plus avantageuse en vêtements bien faits, de coupe élégante et d'extrême bon goût

MANTEAUX, beau velours de laine, à partir de 99 fr. ROBES, lainage et soierie, à partir de 85 fr.

Une visite vous permettra de vous rendre compte de la qualité des tissus et du chic de ses vêtements.

MACHINES à TRICOTER

« WALTER » La marque mondiale Garantie 5 ans

AGENT : G. FOURNEL, 5, Rue Lebon - RODEZ

Apprentissage complet à domicile sans augmentation de prix. Le meilleur des métiers, le plus facile à apprendre, celui qui coûte le moins à s'installer et qui rapporte le plus.

VENTE DIRECTE DU FABRICANT

ROUETTES 250 COURSE... PHONOGRAPHES... 250. MACHINES à COUDRE 700... MACHINES à LAVER 210... FUSILS HANMERLESS 240... MANUFACTURE DES CYCLES BALLIS 12 RUE DU ONZE-NOVEMBRE S'-ETIENNE

PRÊTS immédiats Fonctionnaires, employés admin. Office des Fonctionnaires, Bordeaux. S'adresser MARFAING, Expert, CAHORS.

FOURRURES ROBES - MANTEAUX

Réparation Transformation de Fourrures

ACHAT DE SAUVAGINE Fouine - Putois - Renard

Mme BARDY 14, rue Maréchal Foch CAHORS

MACHINES à TRICOTER (tes larg. Prix de fabriq. Travail assuré. Catal. apprent. gratuits LAINES des nuances Echant. gratis. — LA LABORIEUSE, 10, Quai d'Orléans, Nantes.

ETUDE DE M^r BOUYSSOU JEAN-LÉON LICENCIÉ EN DROIT NOTAIRE A CAHORS

DEUXIÈME AVIS

Suivant contrat passé devant Maître BOUYSSOU, notaire à Cahors, le dix-sept janvier mil neuf cent trente et un, enregistré le vingt-trois janvier mil neuf cent trente et un, volume 763, Folio 36, numéro 179.

Madame BOUZOU Julie, née PAGANEL, veuve de Monsieur PAGANEL, Antoine, demeurant à Cahors, Boulevard Gambetta, N° 107.

A vendu à Monsieur LAGARDE Eugène, garçon limonadier et dame SEIGNARD Clémence, demeurant à Brives, Avenue du Onze-Novembre, N° 36.

Un fonds de commerce de Café-Restaurant, exploité à Cahors, Boulevard Gambetta, N° 107, ensemble : l'enseigne sous laquelle ledit fonds est connu et exploitée, la clientèle et l'achalandage qui y sont attachés, le matériel et l'agencement le composant.

Domicile est élu pour les oppositions en l'étude de Maître BOUYSSOU, notaire à Cahors.

Avis de la présente vente a été donné dans le Bulletin Officiel des ventes et cessions de fonds de commerce le trente et un janvier mil neuf cent trente et un, numéro neuf.

Les oppositions devront être faites à peine de forclusion dans les dix jours de la présente insertion, au domicile élu par les parties, à Cahors, chez Maître BOUYSSOU, notaire.

Pour deuxième avis. BOUYSSOU.

Chemin de fer de Paris à Orléans

Un bureau de Voyageurs 126, boulevard Raspail, à PARIS

Il est rappelé au public que, pour faciliter les déplacements, la Cie d'Orléans possède 126, Boulevard Raspail (Téléph. Littré 99-67) un bureau affecté au service des voyageurs.

Ce bureau délivre les diverses catégories de billets au départ de Paris pour toutes gares des réseaux d'Orléans, du Midi, du Nord, de l'Est et d'Alsace et de Lorraine, et fournit tous renseignements et brochures concernant les voyages sur ces réseaux. Il donne suite, dans la limite des places disponibles, aux demandes de locations de places dans les trains rapides et express au départ de Paris-Quai d'Orsay et Paris-Austerlitz (délai maximum : deux semaines, soit 14 jours avant la date fixée pour le départ, ce jour compris).

D'autre part, du 1^{er} juin au 30 septembre 1930 inclus, les bagages à destination du Réseau d'Orléans et de ses au delà sont acceptés à l'enregistrement, à ce Bureau, comme ils le seraient dans une gare ; en outre de la taxe afférente au transport par chemin de fer, il est perçu pour le transport de ces bagages, entre le dit bureau et la gare de départ, les prix ci-après :

un colis 2 francs par colis en sus du premier ... 1 franc

Ce bureau est ouvert tous les jours, sauf les dimanches et jours fériés de 8 h. à 12 heures et de 13 h. 30 à 18 heures.

Chemins de fer de Paris à Orléans et du Midi

Sports d'hiver à Font-Romeu et à Superbagnères

Jusqu'à la fin de la saison des sports d'hiver 1930-1931, les mesures ci-après sont applicables :

1^o Pour Font-Romeu : Service quotidien des wagons-lits 1^{re} classe (Paris-Quai d'Orsay - Villefranche - Vernet-les-Bains) dans le train de luxe « Barcelone-Express », Paris-Quai d'Orsay dép. 19 h. 20, Villefranche-Vernet-les-Bains arr. 9 h. 48, Font-Romeu arr. 11 h. 17 — Font-Romeu dép. 16 h. 57, Villefranche-Vernet-les-Bains dép. 18 h. 20, Paris-Quai d'Orsay arr. 9 h. 30.

Voiture directe de 1^{re} et 2^{me} classes comportant des places de lits-toilette et couchettes en 1^{re} classe « Paris-Quai d'Orsay-La-Tour-de-Carol » et vice-versa, dans le train rapide par-

Etude de Maître Robert SÉGUY, Licencié en Droit, Avoué à Cahors, rue St-Pierre

VENTE SUR SURENCHÈRE DU SIXIÈME

à suite de vente au plus offrant et dernier enchérisseur

d'immeubles en nature de maison, grange, patus, jardin, terre labourable, vigne, situés sur la commune de St-Cirq-Lapopie au lieu dit Pech-de-l'Air, dépendant de la succession de Cagnac Henri, mort pour la France, le douze décembre mil neuf cent dix-sept.

L'adjudication aura lieu le JEUDI DIX-NEUF FÉVRIER MIL NEUF CENT TRENTÉ ET UN, à QUATORZE HEURES, au Palais de Justice de Cahors, par devant le Tribunal Civil de la dite ville, en son audience des criées.

On fait savoir à qui il appartiendra :

Qu'en vertu et en exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Cahors le vingt-huit novembre mil neuf cent trente, enregistré entre Monsieur CAGNAC Jean-Alfred, employé à la Compagnie d'Orléans, demeurant et domicilié à Cahors, place du Théâtre, n° 4, ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors Maître Jean MERIC, avec élection de domicile en son étude à Cahors, 8, rue Clemenceau,

d'une part ; Et Madame LUFUAF Juliette, épouse séparée de corps et de biens de Monsieur CAGNAC Marcelin, aujourd'hui décédé, la dite dame domiciliée au Causse de St-Cirq, commune de St-Cirq-Lapopie, co-licitante, et ce par acte du Palais en date du trente et un janvier mil neuf cent trente et un.

En conséquence de ce qui précède, et aux requêtes, poursuites et diligences de Madame CAGNAC Nelly, Veuve de Monsieur CRABOL, Antoine-Noël, demeurant et domiciliée à Cahors, Impasse Catonne, ayant Maître Robert SÉGUY pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en son étude à Cahors, rue Saint-Pierre,

d'une part, En présence de : 1^o Monsieur CAGNAC Jean-Alfred, employé à la Compagnie d'Orléans, demeurant et domicilié à Cahors, place du Théâtre, numéro quatre, pris comme adjudicataire des biens dont s'agit, ayant Maître MERIC pour avoué constitué,

d'autre part, 2^o Madame LUFUAF Juliette, épouse séparée de corps et de biens de Monsieur CAGNAC Marcelin, aujourd'hui décédé, la dite dame domiciliée au Causse de St-Cirq, commune de St-Cirq-Lapopie, co-licitante, ayant Maître Robert SÉGUY pour avoué constitué,

enfin d'autre part, NEUF FEVRIER MIL NEUF TRENTÉ ET UN, à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville, à la vente sur surenchère du sixième, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-après désignés.

Les dits biens ont été adjugés, par procès-verbal d'adjudication du dit jour, vingt-neuf janvier mil neuf cent trente et un, dressé par Monsieur le Président du Tribunal civil de Cahors, à Monsieur CAGNAC Jean-Alfred, employé à la Compagnie d'Orléans, demeurant et domicilié à Cahors, place du Théâtre, numéro quatre.

Mais par acte fait au Greffe du Tribunal civil de Cahors le vingt-neuf janvier mil neuf cent trente et un, Madame CAGNAC Nelly, Veuve de Monsieur CRABOL Antoine-Noël, demeurant et domiciliée à Cahors, Impasse Catonne, assistée de Maître SÉGUY, avoué, qu'elle a constituée aux fins de la présente surenchère et de ses suites, a déclaré surenchérir du sixième en sus des charges le prix des dits biens vendus et porter les dits biens à la somme de DIX MILLE TRENTÉ-CINQ francs.

Cette surenchère, enregistrée, a été régulièrement dénoncée à : 1^o Maître MERIC, avoué de Monsieur Jean-Alfred CAGNAC, employé à la Compagnie d'Orléans, demeurant et domicilié à Cahors, place du Théâtre, numéro quatre, adjudicataire ; 2^o Maître SÉGUY, avoué de Madame LUFUAF Juliette, épouse séparée de corps et de biens de Monsieur CAGNAC Marcelin, au-

jourd'hui décédé, la dite dame domiciliée au Causse de Saint-Cirq, commune de St-Cirq-Lapopie, co-licitante,

et ce par acte du Palais en date du trente et un janvier mil neuf cent trente et un.

En conséquence de ce qui précède, et aux requêtes, poursuites et diligences de Madame CAGNAC Nelly, Veuve de Monsieur CRABOL, Antoine-Noël, demeurant et domiciliée à Cahors, Impasse Catonne, ayant Maître Robert SÉGUY pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en son étude à Cahors, rue Saint-Pierre,

d'une part, En présence de :

1^o Monsieur CAGNAC Jean-Alfred, employé à la Compagnie d'Orléans, demeurant et domicilié à Cahors, place du Théâtre, numéro quatre, pris comme adjudicataire des biens dont s'agit, ayant Maître MERIC pour avoué constitué,

d'autre part, 2^o Madame LUFUAF Juliette, épouse séparée de corps et de biens de Monsieur CAGNAC Marcelin, aujourd'hui décédé, la dite dame domiciliée au Causse de St-Cirq, commune de St-Cirq-Lapopie, co-licitante, ayant Maître Robert SÉGUY pour avoué constitué,

enfin d'autre part, NEUF FEVRIER MIL NEUF TRENTÉ ET UN, à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville, à la vente sur surenchère du sixième, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-après désignés.

Un Cahier des charges contenant les clauses et conditions de la présente vente a été dressé par Maître Jean MERIC, avoué et déposé au Greffe du Tribunal civil de Cahors, où toutes personnes peuvent en prendre connaissance sans frais.

DÉSIGNATION DES

Immeubles à vendre

TELLE QU'ELLE RÉSULTE DU CAHIER DES CHARGES

LOT UNIQUE

Une maison d'habitation, sol, grange, patus, jardin, pâture, terre labourable, dont partie plantée en fraisiers, en vigne, le tout attenant, les divers articles n'étant séparés entre eux que par un chemin qui communique à la maison d'habitation. Immeubles situés au Causse de St-Cirq-Lapopie, au lieu dit Pech de l'Air, le tout désigné à la matrice cadastrale de la dite commune de St-Cirq-Lapopie sous les numéros mille cinq cent cin-

quante-un, pour une contenance approximative de neuf ares soixante centiares, pâture, section deux et pour un revenu matriciel de quinze centimes. F. mille cinq cent cinquante-deux, lieu dit Pech de l'Air, pour une contenance de dix-sept ares quatre-vingt-dix centiares, section deux, pâture, pour un revenu matriciel de vingt-neuf centimes. Mille six cent cinquante, Champ de Dies, d'une contenance approximative de soixante-seize ares quatre-vingt-cinq centiares, pâture, pour un revenu matriciel de trois francs sept centimes. Mille six cent cinquante et un, lieu dit Pech de l'Air, d'une contenance approximative de quatre-vingt-cinq centiares en pâture, section un, et pour un revenu matriciel de trois centimes. Seize cent cinquante-deux P. Pech de l'Air, d'une contenance de deux ares environ en nature de jardin, section U, et pour un revenu matriciel de un franc soixante. Mille six cent cinquante-deux P. Pech de l'Air, d'une contenance de deux ares soixante-dix centiares environ en pâture, section un, et pour un revenu matriciel de onze centimes. Mille six cent quatre-vingt-seize P. lieu dit Champ, pour une contenance de trente ares environ en nature de terre, section quatre, et pour un revenu matriciel de neuf francs soixante centimes. Mille six cent quatre-vingt-seize P. lieu dit Champ, d'une contenance approximative de un hectare soixante-douze ares cinquante centiares en pâture, section un, et pour un revenu matriciel de six francs quatre-vingt-onze. Mille six cent quatre-vingt-dix-sept, lieu dit Champ, sol de maison, pour un revenu matriciel de sept francs cinquante. Ces immeubles confrontent au Nord à Bonhomme, au Sud à Bessac, à l'Est à Garrigue et Dajan et à l'Ouest à Bessac.

Le sera procédé le JEUDI DIX-NEUF FÉVRIER MIL NEUF TRENTÉ ET UN, à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville, à la vente sur surenchère du sixième, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-après désignés.

Un Cahier des charges contenant les clauses et conditions de la présente vente a été dressé par Maître Jean MERIC, avoué et déposé au Greffe du Tribunal civil de Cahors, où toutes personnes peuvent en prendre connaissance sans frais.

Le sera procédé le JEUDI DIX-NEUF FÉVRIER MIL NEUF TRENTÉ ET UN, à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville, à la vente sur surenchère du sixième, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-après désignés.

Un Cahier des charges contenant les clauses et conditions de la présente vente a été dressé par Maître Jean MERIC, avoué et déposé au Greffe du Tribunal civil de Cahors, où toutes personnes peuvent en prendre connaissance sans frais.

Le sera procédé le JEUDI DIX-NEUF FÉVRIER MIL NEUF TRENTÉ ET UN, à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville, à la vente sur surenchère du sixième, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-après désignés.

LOTISSEMENT ET MISE A PRIX

Les immeubles ci-dessus décrits et désignés seront mis en vente en un seul lot et sur la mise à prix de dix mille treize-cinq francs, 10.035 fr. ci-dessus.

Nota. — Il est indiqué à l'adjudicataire éventuel que la dame Juliette LUFUAF, épouse séparée de corps et de biens de Monsieur CAGNAC Marcelin, aujourd'hui décédé, domiciliée au Causse de St-Cirq, commune de St-Cirq-Lapopie, conserve sa vie durant le droit d'usufruit et jouissance qui lui a été concédé par son mari, et que le Tribunal civil de Cahors, par son arrêt du 10 février mil neuf cent trente et un, a déclaré que la chambre située du côté de l'Ouest de la maison d'habitation au lieu dit Pech de l'Air, commune de St-Cirq-Lapopie,

avec le dessus et le dessous correspondant à la dite chambre.

Que l'adjudicataire propriétaire sera tenu de faire et supporter en outre toutes les dépenses utiles et nécessaires pour rendre cette partie de maison indépendante, y établir une cheminée et convertir en porte la fenêtre qui existe du côté de l'Ouest, que les cours et patus seront communs, la dame Juliette LUFUAF, Veuve CAGNAC, ayant le droit de déposer son bois sur le petit jardin qui se trouve au Nord de la maison, derrière l'étable, près du chemin, ayant une surface d'environ vingt mètres carrés. Que le nu-propriétaire sera tenu de payer tous les impôts et d'effectuer les grosses réparations à sa charge ; enfin que la dite dame Juliette LUFUAF, Veuve CAGNAC, aura le droit d'avoir et de tenir cinq poules dans les immeubles dont elle a l'usufruit. Ces dispositions de réserves d'usufruit et de jouissance, ainsi que les clauses et conditions qui les accompagnent sont insérées dans le cahier des charges et ce en conformité des dispositions contenues dans le jugement du vingt-huit novembre mil neuf cent trente précité.

Il est formellement expliqué que par suite d'erreurs ou modifications possibles lors ou depuis la confection du plan cadastral, l'indication des numéros cadastraux, des contenances et de la désignation est purement énonciative et que par suite les descriptions ci-dessus données n'engagent à rien la responsabilité du poursuivant et de son avoué.

Il est formellement expliqué que par suite d'erreurs ou modifications possibles lors ou depuis la confection du plan cadastral, l'indication des numéros cadastraux, des contenances et de la désignation est purement énonciative et que par suite les descriptions ci-dessus données n'engagent à rien la responsabilité du poursuivant et de son avoué.

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais pour parvenir à la première vente, y compris la remise proportionnelle, seront payés en diminution du prix et ceux afférents à la surenchère seront payés en augmentation du prix, par l'adjudicataire, dans les dix jours de l'adjudication, entre les mains de Maître Robert SÉGUY, avoué surenchérisseur. Fait et rédigé par moi, avoué près le Tribunal civil de Cahors, le six février mil neuf cent trente et un.

Signé : R. SÉGUY.

Enregistré à Cahors le 6 février mil neuf cent trente et un, folio : , case : , reçu : onze francs vingt centimes.

Le Receveur : Signé : BONNECAZE.

Pour tous renseignements, s'adresser à : 1^o Maître SÉGUY, avoué surenchérisseur ; 2^o Maître MERIC, avoué poursuivant, qui, comme tous les autres avoués près le Tribunal civil de Cahors, pourront être chargés d'enchérir.

CAHORS, IMP. COUESLANT.

tant de Paris-Quai d'Orsay à 17 h. 18 (Font-Romeu arr. 9 h. 28) et y arrivant à 10 h. 15 (Font-Romeu dép. 17 h. 01).

2^o Pour Superbagnères : Service quotidien de wagons-lits 1^{re} et 2^e classes (Paris-Quai d'Orsay-Luchon) dans

le train de luxe « Barcelone-Express », Paris-Quai d'Orsay dép. 19 h. 20, Luchon arr. 9 h. 28 — Luchon dép. 19 h. 46, Paris-Quai d'Orsay arr. 9 h. 30.

Voiture directe de 1^{re} et 2^e classes « Paris-Quai d'Orsay-Luchon » et

vice-versa, dans le train rapide partant de Paris-Quai d'Orsay à 17 h. 18 (Luchon arr. 7 h. 40) et y arrivant à 10 h. 15 (Luchon départ 19 h. 46).

Imp. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : L. PARAZINES.

Feuilleton du « Journal du Lot » 7

LE VOËU DE NADIA

par Henry GRÉVILLE

III

Stephine n'avait pas remarqué ce changement ; il reprit du même ton ému :

— Tout le monde à la campagne est pénétré de la bonté de notre princesse. Les effets d'une initiative généreuse sont parfois bien divers et bien inattendus... En voyant le mal que la princesse se donne, plus d'un, qui ne songeait qu'à vivre honnêtement en remplissant son devoir, a compris que cela n'était pas suffisant, et s'est adonné à d'autres études. Le petit hôpital est trop petit, et mon père ne peut plus suffire aux demandes des malades ; le peu de connaissances qu'il a en médecine, celles que notre princesse a bien voulu lui communiquer, n'est plus à la hauteur des besoins... il nous faudrait un jeune médecin, un officier de santé, tout au moins...

— Qui se dévouera assez à la cause de ceux qui souffrent, pour s'enterrer dans un village de province, sans relations intellectuelles, sans distractions d'aucun genre...

— J'avais pensé, reprit Stephine, de la même voix contenue et pour ainsi dire étouffée, que si notre princesse daignait m'encourager...

— Eh bien ? fit Nadia, un peu curieuse.

— J'aurais volontiers fait les études nécessaires... Ce n'est après tout ni très long ni très difficile, et alors...

— Vous auriez consacré votre vie à notre petit hôpital ? demanda la jeune fille, un peu troublée par cette proposition inattendue.

Stephine la regarda.

— Certes, dit-il.

— Je vous croyais ambitieux. Une leur singulière passa dans les yeux du jeune homme.

— Ma plus haute ambition n'a jamais cessé d'être un simple voeu : celui de me rendre digne des bontés de notre bienfaisante princesse, de mériter un peu de son estime... un peu de cette affection qu'elle fait rayonner sur tous ceux qui l'approchent...

Nadia baissa les yeux à son tour et se mordit les lèvres.

— Ce n'est pas uniquement l'ambition de bien faire, alors, qui vous pousse dans cette voie ? dit-elle, sans témoigner d'émotion.

Stephine prit une assurance nouvelle.

— Vous vous avez enseigné et répété, princesse, dit-il, et vos enseignements ne sont pas tombés dans un terrain stérile, que l'homme est le

fil de ses œuvres, et qu'il n'est pas de situation à laquelle ne puisse parvenir un homme vraiment résolu et intelligent. Vous nous avez cité de nombreux exemples dans l'histoire de tous les pays, ajoutant que si ces faits se produisaient plus rarement en Russie, c'était à cause de l'inégalité des conditions, mais que peu à peu ces distances s'effaçaient... Votre père a bien voulu affranchir le mien ; je suis un homme libre ; pourquoi, dites-le, princesse, ne pourrais-je pas aspirer aux destinées que vous m'avez fait entrevoir ?

— Vous parlez bien, dit Nadia, vous avez reçu une bonne éducation.

— Mon père n'a rien ménagé pour m'instruire, répondit Fédor. Il m'a fait lire lui-même, mais il m'a fait enseigner par le prêtre de notre église tout ce que celui-ci pouvait m'apprendre. Pour le reste, j'ai passé deux ans à l'Université de Moscou...

— Et vous vous résigneriez à consacrer votre existence à de pauvres souffreteux de village ? demanda la jeune fille encore incrédule.

— Pour vous, que ne ferait-on pas ? dit-il à voix basse.

Nadia se leva doucement et prit les liasses de papiers entre ses deux mains.

— Jen parlerai à mon père, dit-elle. C'est à lui de juger ces questions-là.

— Si vous vouliez parler en ma faveur, insista la jeune femme.

— C'est l'affaire du prince, répéta Nadia. Quand repartez-vous ?

— Quand vous l'ordonnerez, répondit Stephine d'un ton soumis.

— Tout de suite, alors, dit la jeune fille d'un ton calme.

— Sans vous revoir ?

— Elle fixa sur lui le regard de ses beaux yeux fiers et tranquilles.

— Nous avons terminé nos affaires, dit-elle, je n'ai plus de temps à vous donner. On vous écrira, relativement à la demande que vous venez de faire.

— Et quand notre princesse daignera-t-elle visiter ses terres ?

— Dans trois semaines environ ; mais vous aurez la réponse de mon père bien avant cela.

Stephine restait debout, dans une attitude humiliée.

— Vous direz aux enfants de notre école que je leur sais gré de leur bonne conduite. Je vous remercie encore une fois d'avoir pris soin d'eux... Nous enverrons un nouveau maître d'ici peu. En attendant, je vous prie de bien vouloir leur continuer vos soins.

Elle parlait avec une urbanité parfaite, mais sans le moindre abandon. Fédor Stephine sentit qu'il venait de perdre une grosse partie, et pourtant, il n'avait pas conscience d'avoir mal joué.

— Au revoir, fit Nadia en le saluant d'un signe de tête.

Elle sortit du cabinet, et il la suivit l'air penaud. Elle entra dans la salle à manger dont la porte se referma sur elle, et il quitta aussitôt la maison.

— Qu'est-ce qu'il t'a conté ce blanc-bec ? demanda en français le prince qui sortait de son doux sommeil.

— Il m'a compté vos revenus, dit Nadia en souriant. Nous sommes riches, mon père ; le rendement de nos terres du Volga seules donne pour le semestre plus de trente-sept mille roubles.

— Eh bien, tant mieux ! fit Roubine en étouffant un bâillement ; tu pourras t'acheter une autre voiture ; tu avais envie d'un petit panier à deux poignées que nous avons vu l'autre fois chez le juif que je t'envoie chercher ? Je t'en fais cadeau.

— Non, merci, mon père, répondit la jeune fille d'un ton pensif. Je vous demanderai peut-être autre chose.

— Fais ce que tu voudras. Dis, Nadia, est-ce qu'il va pleuvoir comme cela toute la journée ? continua Roubine d'un ton si piteux qu'elle ne put s'empêcher de rire.

— Je crains, mon père bien-aimé, que même avec trente-sept mille roubles dans votre tiroir, il ne vous soit impossible d'empêcher cela.

— Eh bien, au moins, envoie chez Korzof pour l'inviter à dîner. C'est assommant, la pluie ! on ne sait plus que faire de soi !

Sans faire d'objection, Nadia fit exécuter l'ordre de son père. Le message revint en peu de temps avec la nouvelle que Korzof acceptait l'invitation, et se présenterait à cinq heures, ce qui parut satisfaire Roubine, et lui rendit sa bonne humeur.

— Mon père, dit la jeune fille, qu'est-ce que c'est que Fédor Stephine ?

— Un